



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 02 AVRIL 2015
à 20h30**

Membres présents : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

Membres excusés : FAURE Ludovic

Secrétaire de séance : ALVERGNAS Jean-Marc

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif du budget communal :

Dépenses de fonctionnement : 483 532.79€

Recettes de fonctionnement : 637 991.46€

Excédent de fonctionnement de l'année précédente : 129 009.23€

Résultat de fonctionnement : + 283 467.90€

Dépenses d'investissement : 1 804 278.61€

Recettes d'investissement : 1 627 399.90€

Déficit d'investissement de l'année précédente : -131 236.22€

Résultat d'investissement : - 176 878.71€

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Patrice JOASSARD demande au conseil municipal de procéder au vote.

Le compte administratif est approuvé avec 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2014 du budget lotissement :

Dépenses de fonctionnement : 87 938.37€

Recettes de fonctionnement : 90 939.60€

Résultat de fonctionnement : + 3 001.23€

Dépenses d'investissement : 36 694.44€

Recettes d'investissement : 10 725.36€

Résultat d'investissement de l'année précédente : 86 998.77€

Résultat d'investissement : + 110 967.85€

Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Patrice JOASSARD demande au conseil municipal de procéder au vote.

Le compte administratif du budget lotissement est approuvé à 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 DES BUDGETS COMMUNAL ET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les comptes de gestions des budgets communal et lotissement pour l'année 2014, établis par la comptable du Trésor publique.

Les résultats sont conformes aux comptes administratifs.

Le conseil municipal accepte ces comptes de gestions avec 13 voix pour, 2 voix contre.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter 123 128.11€ du résultat de fonctionnement de 2014 à l'investissement pour le budget 2015.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL Monsieur le Maire propose le budget primitif communal suivant :

Fonctionnement :

Dépenses : 567 201.79€ Recettes : 567 201.79€

Investissement :

Dépenses : 1 075 958.71€ Recettes : 1 075 958.11€

Le conseil municipal accepte ce budget à 13 voix pour et 2 voix contre.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

Monsieur le Maire propose le budget primitif lotissement suivant :

Fonctionnement :

Dépenses : 6 001.00€ Recettes : 6 001.00€

Investissement :

Le conseil municipal accepte ce budget à 13 voix pour et 2 voix contre.

FIXATION DES TAUX DES TAXES D'HABITATION, FONCIERE BATIE, ET FONCIERE NON BATIE

Monsieur le Maire explique que l'état a réduit ses dotations de pour 2015 et oblige ainsi les communes à supporter ces baisses. En plus de ces baisses de dotations, l'état se décharge d'un certain nombre de ces missions sur les communes qui doivent en supporter les charges. Afin de continuer d'assurer un service public à la population au plus près de celui de l'an dernier, monsieur le Maire explique qu'il est raisonnable d'augmenter le taux des taxes communales. Le conseil municipal décide à la majorité d'augmenter les taxes de 1.30% pour l'année 2015.

Les nouveaux taux sont donc les suivants :

Taxe d'habitation : 16.08% au lieu de 15.87% en 2014

Taxe foncière bâtie : 17.30% au lieu de 17.08% en 2014

Taxe foncière non bâtie : 39.25% au lieu de 38.75% en 2014

DEMANDE SUBVENTION AU DEPUTE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, que la commune a construit une nouvelle école qui ouvrira ses portes le 27 avril 2015. Dans cette nouvelle école de 5 classes, il est prévu de mettre à disposition des enfants et de leurs enseignants des tableaux interactifs numériques et des ordinateurs de génération récente.

Le coût prévisionnel de cet investissement est important et s'élèverait à un total de 30 401.82€ HT soit 36 482.18€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner pouvoir au maire pour demander une subvention à Monsieur le Député Christophe GUILLOTEAU au titre des crédits répartis par la Commission des finances de l'assemblée nationale, de 15 000 euros.

DEMANDE DU TERRAIN DE LA MADONE

- L'association Meys Village demande l'autorisation d'utiliser le terrain de la madone ainsi que le local pour l'organisation de 3 manifestations :

- Le dimanche 26/04/2015 Troc Plantes
- Le samedi 30/05/2015 Tir à l'arc
- Le dimanche 27/06/2015 activité ultime

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition du terrain de la madone.

- L'association Team meytrise demande l'autorisation d'utiliser le terrain de la madone pour la buvette du rallye qui aura lieu le 05/04/2015.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- La société de chasse communale de Meys demande l'autorisation d'utiliser le terrain de la madone ainsi que le local pour l'organisation pour leur repas annuel le 19/07/2015

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des organismes sollicitent la commune de Meys pour l'obtention de subventions. S'appuyant sur les choix faits en début de mandat, le conseil municipal décide :

- de ne pas accorder de subvention au Lycée privée de Chazelles sur Lyon.

TAUX DE PROMOTION INTERNE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter un taux de 100% de demande de promotion interne pour les agents municipaux afin que ces derniers puissent faire des demandes de changement de grade. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Déménagement de l'école vendredi 10/04/2015 en après-midi, le samedi 11/04/2015 de 9h00 à 13h30 et éventuellement l'après-midi. Les élus, les enseignants et les parents d'élèves sont sollicités pour effectuer ce déménagement.

- La commission fleurissement va faire l'acquisition de 70 bacs à fleurs.

- La commission ordures ménagères se réunira le jeudi 9/04/2015 à 19h00.

- L'office de tourisme de St Martin en Haut organise le 23/05/2015 une journée Géobiologie sur la commune de Meys.

- L'inauguration de l'ESAT de la Goutte d'Or aura lieu le 27/05/2015 à 11h00

- L'inauguration de l'école aura lieu le samedi 13/06/2015 à 10h00

Philippe GARNIER

Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 mai 2015 à 20h30.